

Politique d'équité en condition féminine

Les femmes centricaises, partenaires du développement régional

Adoptée par la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ) le 10 mars 2005

« ... parce que, fondamentalement, les femmes constituent la moitié de la population et qu'il n'existe pas de démocratie réelle sans leur participation... parce que les régions ont besoin d'entendre les femmes puisque celles-ci apportent une contribution unique et essentielle au développement local et régional en raison de leur approche globale du développement et de leur expertise de la vie quotidienne... parce qu'elles doivent être partie prenante de la définition de l'identité régionale sur laquelle repose la vision du développement et la mise en œuvre des projets... »

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *LES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL*, PAGES 22 ET 24.

Remerciements

De nombreux remerciements sont adressés aux membres du comité de rédaction pour leur support constant et leur précieuse collaboration dans la recherche et l'analyse des informations. D'autres remerciements particuliers sont offerts à Francyne Ducharme, coordonnatrice de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ) ainsi qu'à Jacinthe Jean, vice-présidente à la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ) pour leur indéfectible dévouement et leur profond engagement depuis plusieurs années dans l'amélioration des conditions de vie des centricaises.

Comité de rédaction de la politique d'équité en condition féminine

- Normand Bélisle, conseiller régional, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDÉRR)
- Michèle Doucet, conseillère en développement, Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ)
- Francyne Ducharme, coordonnatrice, Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ)
- Carole Fontaine, agente de projet, Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ)
- Céline Girard, conseillère en développement régional, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDÉRR)
- Jacinthe Jean, ex-vice-présidente, Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ)
- Nancy Annie Léveillé, agente de projet, Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ)
- Nathalie Perreault, responsable régionale, Bureau régional Centre-du-Québec, Conseil du statut de la femme (CSF)
- Ginette Voyer, ex-responsable régionale, Bureau régional Mauricie, Conseil du statut de la femme (CSF)

Mot du président de la CRÉCQ

Tout comme au moment de créer la nouvelle région centricoise il y a plus de six ans, nous ne ménageons pas les efforts pour assurer la pleine participation de toutes et de tous, en l'occurrence celles des femmes. En pleine période d'implantation de la CRÉCQ, je suis fier d'affirmer que la participation des femmes au développement de la région demeure une importante priorité. Que ce soit dans sa gestion quotidienne ou encore lorsque viendra le temps d'établir le plan quinquennal de développement, la CRÉCQ s'est inspirée, s'inspire et s'inspirera des principes d'égalité et de parité entre les hommes et les femmes. Dans ce sens, la *Politique d'équité en condition féminine* témoigne officiellement de cette volonté d'assurer aux femmes une place et une prise en compte de leurs besoins et de leurs réalités.

Aussi, il m'importe de remercier les organisations ayant collaboré à l'élaboration de cette politique et j'invite les partenaires du développement régional à endosser l'esprit de cette politique, voire même à se doter d'une telle politique, afin qu'ensemble nous puissions assurer la pleine participation des femmes au développement de la région.

Maurice Richard, président, CRÉCQ

Mot de la porte-parole de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec

Le Centre-du-Québec... une région qui se démarque en matière de condition féminine.

Dès sa création, la région Centre-du-Québec s'est donnée des moyens tangibles pour que les femmes participent activement à son développement par des mesures concrètes. La Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec, comme interlocutrice incontournable du développement régional, fait sa large part en ce sens. Différentes mesures mises de l'avant par cette dernière en témoignent.

La signature d'une entente de collaboration en condition féminine avec plusieurs partenaires a permis de mettre en œuvre les priorités d'action inscrites dans l'*Entente cadre de développement de la région du Centre-du-Québec*. L'adoption d'une *Politique d'équité en condition féminine* par la CRÉCQ permet d'atteindre cet objectif. Elle démontre sa volonté de poursuivre le travail amorcé jusqu'à maintenant.

Cette politique est un moyen concret de s'assurer que les femmes soient partie prenante du développement de la région et que tous les intervenants, intervenantes de tous les paliers se préoccupent des enjeux reliés aux conditions de vie des centricoises et surtout des impacts qu'auront ces mêmes décisions, mesures et actions sur celles-ci.

Nous sommes donc heureuses de nous joindre à la volonté de la CRÉCQ et de voir à ce que celle-ci se réalise au sein même des structures de l'organisation par l'adoption de la *Politique d'équité en matière de condition féminine*.

Claire Tessier, porte-parole, TCMFCQ

Mot de la responsable régionale du Conseil du statut de la femme, Bureau régional du Centre-du-Québec

C'est avec fierté que le Conseil du statut de la femme a participé, en étroite collaboration avec les partenaires régionaux, à l'élaboration de la présente politique. Depuis l'arrivée des nouvelles structures régionales que sont les CRÉ, aucune politique en ce genre, nulle part au Québec, à ce jour n'a été entérinée. Une fois encore, la région du Centre-du-Québec se démarque et ouvre la marche en la matière.

Dans plusieurs secteurs, le dynamisme centricois, jumelé aux forces vives du milieu, contribue à l'épanouissement économique et social de l'ensemble de la population de la région. Par contre, la nécessité de maintenir des acquis que les femmes avaient obtenus au sein, notamment, de l'ancienne structure régionale vient justifier l'adoption de la présente politique. Ainsi, un tel outil permettra de galvaniser les présentes et futures actions afin d'adopter des mécanismes et des façons de faire toujours plus inclusives pour les femmes, dans un objectif le plus large possible de démocratie et d'égalité.

Il nous apparaît donc plus essentiel que jamais, dans une société en changement, de ne pas perdre de vue la contribution majeure que peuvent apporter les femmes au développement local et régional pour autant que nous leur offrons des conditions propices à leur pleine participation. La présente politique permettra de mieux outiller les acteurs régionaux dans leurs mandats de travailler au bon développement socioéconomique de la région. Ensemble, nous sommes confiants que cette politique sera un gage de réussite et d'efficacité pour l'ensemble de la région du Centre-du-Québec.

Nathalie Perreault, responsable du bureau régional Centre-du-Québec, Conseil du statut de la femme

Table des matières

Remerciements.....	2
Comité de rédaction.....	2
Mot du président de la CRÉCQ.....	3
Mot de la porte-parole de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec.....	4
Mot de la responsable régionale du Conseil du statut de la femme, Bureau régional du Centre-du-Québec..	5
<u>Introduction</u>	7
Chapitre 1. Le contexte d'intervention en matière de condition féminine au Centre-du-Québec.....	8
1.1. Une volonté gouvernementale	8
1.2. Les engagements régionaux	10
1.3. Des exemples d'engagements	13
Chapitre 2. Un aperçu de la situation socioéconomique et politique des femmes.....	14
2.1. Un bref portrait de la situation socioéconomique et politique des femmes	14
2.2. Les contraintes et les obstacles à la participation des femmes	16
2.3. Les buts et objectifs de la Politique d'équité en condition féminine	18
2.4. Les mesures de soutien à la participation des femmes	18
2.5. Les responsabilités et les obligations	19
<u>Conclusion</u>	20
Bibliographie.....	21

Introduction

La participation des femmes à la vie démocratique ainsi qu'aux postes électifs est, depuis l'avènement du mouvement féministe, au cœur de bien des débats. Au Centre-du-Québec, les progrès en cette matière ont été remarquables voire même signalés à maintes reprises par d'autres régions du Québec. Au moment de créer la 17^e région administrative en 1997, la députation régionale, les élus municipaux, les partenaires du développement ainsi que les groupes de femmes ont vu à l'adoption d'un mode de désignation assurant plus de 35 % de représentation féminine au sein du Conseil Régional de Concertation et de Développement (CRCDCQ).

Bien que la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche n'assure plus le principe d'une représentation équitable des hommes et des femmes, le taux de représentation féminine au sein du conseil d'administration de la nouvelle Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec est pratiquement demeuré le même soit 34,8 %.

Et, dans un tel contexte, la *Politique d'équité¹ en condition féminine au Centre-du-Québec* devient un moyen tangible de préserver les acquis des femmes quant à leur participation et à la prise en compte de leurs besoins et de leurs réalités. Elle permettra de rendre concrètes et officielles les façons de faire développées par tous les intervenants et intervenantes au cours des dernières années dans ce dossier particulier.

La présente politique comporte deux chapitres. Le premier décrit le contexte d'intervention en matière de condition féminine présentant les volontés gouvernementales ainsi que les engagements régionaux. Le deuxième chapitre débute par un bref portrait de la situation socioéconomique et politique des femmes et il se poursuit en affichant les contraintes ainsi que les obstacles à la participation des femmes à des postes électifs. Quant au troisième chapitre, il expose la politique en détaillant les buts, les objectifs, les mesures de soutien à la participation de même que les responsabilités et les obligations de la CRÉCQ à l'égard de la condition féminine.

¹ L'équité entre les sexes est le fait d'être juste envers les femmes et les hommes. Afin d'assurer cette équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent pour les désavantages historiques et sociaux ayant empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales (Tiré de l'*Analyse comparative entre les sexes, Guide d'élaboration des politiques*, Gouvernement du Canada, page 3).

Chapitre 1. Le contexte d'intervention en matière de condition féminine au Centre-du-Québec

1.1. Une volonté gouvernementale

Politique québécoise en matière de condition féminine

La Politique en matière de condition féminine² «*Un avenir à partager*» est échuée depuis mars 2003 et le gouvernement québécois a entrepris une vaste consultation pour le guider dans l'élaboration d'une nouvelle politique à partir d'un document de référence produit par le Conseil du statut de la femme (CSF) intitulé «*Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes*».

Ce document définit un concept d'égalité applicable au contexte québécois. Il contient des orientations et des axes d'intervention d'une politique gouvernementale qui pourrait incorporer des pistes d'action et des alliances plus soutenues avec l'ensemble des acteurs et actrices de la société québécoise. Le Conseil du statut de la femme propose même que la réalisation des orientations se concrétise à travers des actions faisant appel à une nouvelle stratégie basée sur trois leviers majeurs qui se chevauchent et se complètent à travers l'approche spécifique, l'approche transversale et l'approche sociétale³.

Au-delà des responsabilités étatiques, il y a les responsabilités individuelles des hommes et des femmes dans la réalisation de l'égalité et, à ce chapitre, on retrouve les responsabilités collectives des organisations qui composent le paysage socioéconomique du Québec incluant celui du Centre-du-Québec.

² Gouvernement du Québec (1993), *Politique en matière de condition féminine, un avenir à partager, 1993-2003*, Secrétariat à la condition féminine.

³ Approche spécifique : Il s'agit de poursuivre, de façon articulée, un ensemble d'actions concrètes ciblant particulièrement les femmes dans le but explicite de prévenir ou de corriger les inégalités dont celles-ci sont encore victimes.

Approche transversale : Il s'agit de viser à ce que les lois, politiques, programmes et services publics dans leur ensemble, et particulièrement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants, aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas.

Approche sociétale : Il s'agit d'accentuer le travail visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu socialement partagé en intégrant davantage les hommes comme sujets et acteurs, et en interpellant et mobilisant les diverses composantes de la société.

Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche

Récemment adoptée, la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche réorganisant les instances de développement local et régional s'inscrit dans la volonté gouvernementale de rénover l'État québécois.

Au Centre-du-Québec, cette réforme s'est traduite par l'abolition du CRCDCQ et par l'implantation de la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec. Il importe de mentionner que l'implantation de cette nouvelle instance n'assure ni l'égalité ni la parité entre les hommes et les femmes puisque son conseil d'administration est obligatoirement composé d'élus municipaux au deux tiers et de représentantes et représentants de la société civile dont le nombre ne peut excéder le tiers de l'ensemble des membres. Dans la région centricoise, il est heureux que l'introduction des représentantes de la société civile conjuguée à la volonté des élus de la CRÉCQ ait permis de conserver le même taux de participation féminine qu'avec le CRCDCQ, soit près de 35 %.

Par ailleurs, à l'intérieur de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, les CRÉ ont pour obligation d'établir : « ... un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région et en tenant compte en priorité de la participation à la vie démocratique de la région des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes. »⁴

En dernier lieu, et parallèlement à cette réorganisation des structures et dans cette volonté gouvernementale d'accroître le nombre de femmes siégeant dans les instances décisionnelles, la ministre des Relations avec les citoyens et l'Immigration ainsi que de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, convient les CRÉ du Québec à développer des mécanismes innovateurs de collaboration avec les femmes.⁵

⁴ Gouvernement du Québec (février 2005) Loi sur le ministère du développement économique et régional et de la Recherche, Éditeur officiel, article 99.

⁵ Correspondance de la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, madame Michelle Courchesne et de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, madame Nathalie Normandeau s'adressant au président de la CRÉ du Centre-du-Québec, monsieur Maurice Richard, 12 juillet 2004.

1.2. Les engagements régionaux

Entente cadre de développement régional⁶

Parallèlement à la mise en place de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, en 1997, le gouvernement du Québec procède, par décret, à la subdivision de la région administrative Mauricie-Bois-Francs, en deux régions administratives distinctes et autonomes, soit la Mauricie et le Centre-du-Québec.

En 1999, le CRCDCQ, interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec, adopte une planification stratégique conférant une place significative aux femmes et c'est en 2001 qu'une convention aussi appelée *Entente cadre de développement* se conclut entre le gouvernement du Québec et le CRCDCQ. En plus de servir de base aux discussions et aux négociations entre le CRCDCQ et les organismes gouvernementaux, l'*Entente cadre de développement* a pour but d'orienter l'action des ministères, des organismes gouvernementaux, des intervenants régionaux vers la réalisation des axes et des priorités de développement. Parmi les cinq axes de développement, trois d'entre eux concernent directement la condition féminine :

(Extrait de l'*Entente cadre de développement*)

AXE 1 : CITOYENNETÉ ACTIVE ... il est reconnu, que les hommes et les femmes occupant ce territoire sont coresponsables de son développement.

Enjeux de développement : participation/concertation/responsabilisation ... *Le modèle d'organisation adopté doit favoriser l'implication de tous les citoyens (jeunes, femmes, personnes âgées, parents et membres de communautés culturelles) dans le développement responsable de leur communauté. Plus spécifiquement, il est souhaitable d'accroître la présence des femmes dans les instances décisionnelles.*

Priorités de développement et moyens favorisés : ... favoriser l'implication des femmes et des jeunes par ... accroissement de la présence des femmes

AXE 2 : QUALITÉ DE VIE ... La qualité de vie souhaitée s'articule autour de l'atteinte d'un niveau de vie décent, de l'appui aux droits des citoyens et des citoyennes, de l'accessibilité aux services et de l'accroissement de l'employabilité.

Enjeux : appui aux droits des citoyens et des citoyennes ... *Il faut agir pour réduire les inégalités de santé, de bien-être et de conditions de vie entre les hommes et les femmes.*

Priorités de développement et moyens favorisés : ... réduction des obstacles à l'intégration

⁶ Ministère des Régions (2001) *Entente cadre de développement de la région du Centre-du-Québec 2000-2005*, brochure réalisée par le ministère des Régions, 69 pages.

*Politique d'équité en matière de condition féminine
Les femmes centricisées, partenaires du développement régional*

sociale en particulier des personnes âgées, des personnes handicapées, des femmes et des jeunes.

AXE 5 : PROTECTION DE NOTRE DEVENIR COLLECTIF ...Notre développement doit prendre appui sur nos ressources, sur la diversification de notre structure économique et sur le positionnement stratégique de notre région...

Enjeux de développement : ... L'évaluation continue de nos résultats se fera par l'introduction d'un certain nombre d'indicateurs statistiques dans nos manières d'apprécier l'état d'avancement de projets, des actions et des réalisations de développement sur notre territoire.

Priorités de développement et moyens favorisés : ... identification et mise à jour d'indicateurs selon le genre et introduction des principes d'analyse différenciée selon le sexe (ADS).

Entente de collaboration sur la condition féminine⁷

Une *Entente de collaboration sur la condition féminine au Centre-du-Québec*, conclue en avril 2003, permet à un ensemble de partenaires de mettre en oeuvre certaines priorités de développement inscrites dans l'*Entente cadre de développement* et apparaissant ci-après. C'est à l'intérieur de cette entente visant l'équité entre les hommes et les femmes sur les plans socioéconomique et politique que le CRCDCQ s'est engagé à adopter une politique et à la promouvoir.

⁷ CRCDCQ, TCMFCQ, CSF, Emploi-Québec, MAMM, MFÉR et MRÉG (28 avril 2003) *Entente de collaboration sur la condition féminine au Centre-du-Québec en entrepreneuriat et dans les instances décisionnelles*, 15 pages.

(Extrait de l'Entente de collaboration sur la condition féminine)

PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

- *Élaboration, diffusion et mise à jour d'un portrait des femmes siégeant aux instances décisionnelles*
- *Élaboration et adoption d'une politique d'équité en matière de condition féminine par le CRCDCQ*
- *Organisation d'une tournée des instances locales et régionales de développement les incitant à se doter d'une politique d'équité en matière de condition féminine;*
- *Élaboration et réalisation d'activités de sensibilisation à l'engagement politique des femmes*
- *Mise à jour et promotion de la Banque de candidates dédiée aux femmes intéressées à siéger aux instances décisionnelles*

DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ENTREPRENEURIAL DES FEMMES

- *Mise en œuvre des recommandations issues d'une enquête menée auprès des femmes entrepreneures permettant de répondre à leurs besoins, projets et difficultés*
- *Poursuite du concours Gagnez votre entreprise*
- *Conceptualisation et mise en œuvre d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un fonds de capital de risque en entrepreneuriat féminin*

PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET DES RÉALITÉS DES FEMMES

- *Mise en place d'un observatoire de la condition féminine permettant de suivre la situation socioéconomique et politique des femmes*
- *Organisation et tenue d'activités de formation portant sur l'analyse différenciée selon les sexes et ses applications*
- *Sensibilisation des intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux aux principes de l'analyse différenciée selon les sexes*

1.3. Des exemples d'engagements

L'impact de l'adoption d'une politique d'équité en condition féminine ne peut que favoriser l'implication réelle des femmes au développement de la région. Une telle politique offre concrètement des occasions de participation des femmes aux instances régionales et locales et permet à celles-ci de continuer de jouer un rôle d'importance dans la planification et le développement de la région tout en permettant la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins en plus d'assurer une diminution des obstacles à leur engagement. C'est également une occasion pour les femmes de faire valoir leur conception du développement, soit celle du développement global comme apparaissant ci-après :

« ... les organisations implantées par les femmes se distinguent par leur ancrage dans le milieu et leur approche originale qui lie développement économique, intégration sociale et identité culturelle. Possédant, en outre, une solide expertise de la vie quotidienne, les femmes se trouvent bien placées pour interroger la finalité du développement. »⁸

Deux politiques d'équité : l'une en Montérégie et l'autre au Saguenay-Lac-Saint-Jean

À ce titre, au moins deux régions ayant adopté des politiques inspirent, depuis quelques années, les groupes de femmes et les partenaires de la région préoccupés par la condition féminine. La Montérégie s'est dotée d'une politique d'équité en condition féminine stimulant l'intérêt des femmes et augmentant leur présence dans l'ensemble des instances décisionnelles au sein du Conseil régional de développement. Dans la foulée de la toute première entente spécifique en condition féminine au Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean a élaboré et proposé aux partenaires de la région un outil d'incitation à la représentation équitable entre les hommes et les femmes.

⁸ Conseil du statut de la femme (2000) *Les femmes et le développement local et régional, Au cœur des décisions*, gouvernement du Québec, page 11.

*Politique d'équité en matière de condition féminine
Les femmes centricisées, partenaires du développement régional*

Chapitre 2. La politique d'équité en condition féminine de la CRÉCQ

2.1. Bref portrait de la situation socioéconomique et politique des femmes centricoises

Au moment de publier son avis intitulé *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans le Centre-du-Québec* en avril 2001, le Conseil du statut de la femme fait l'éloge de la participation des femmes au développement de la région. On y expose que leur présence sur le marché du travail, en entrepreneuriat et dans les lieux de pouvoir est remarquable. En voici l'extrait :

« ... le Conseil du statut de la femme a pu constater le riche apport des femmes au développement du Centre-du-Québec, qu'il se manifeste par leur participation au marché du travail, leur dynamisme entrepreneurial, leur rôle essentiel au sein du mouvement communautaire ou leur présence dans les lieux de pouvoir, à maints égards plus importants qu'ailleurs au Québec. Cette démarche a aussi permis de noter l'émergence d'une sensibilité et d'une ouverture chez les décideuses et décideurs régionaux envers la place et la réalité des femmes. Malgré ces avancées, il n'en demeure pas moins que d'importants obstacles freinent encore l'intégration socioprofessionnelle et la participation des femmes en toute égalité. »⁹

Toujours produit par le Bureau régional Centre-du-Québec du Conseil du statut de la femme, un autre document contenant quelques données statistiques apparaissant ci-après renseigne d'une part, sur la difficile réalité socioéconomique des femmes et d'autre part, sur le déficit démocratique féminin :

Réalité sociale et économique

- Depuis 1991, le Centre-du-Québec connaît un accroissement de sa population similaire à celui du Québec et, en 2001, le taux de féminité est de 50,5 % soit 110 355 femmes et 108 150 hommes.
- Les familles monoparentales sont, en proportion, nettement inférieures à celles du Québec (23,6 % contre 26,5 %).

⁹ Conseil du statut de la femme (24 avril 2001) *La participation des femmes au développement régional : profitable pour toute la région*, communiqué de presse émis par le Bureau régional Mauricie et Centre-du-Québec, page 1.

- Dans la région, comme au Québec, les taux d'activité et d'emploi féminin sont plus faibles que ceux des hommes.
- Contrairement à ce qui est observé dans l'ensemble du Québec, le taux de chômage des centricoises dépasse celui des hommes (7,5 % contre 6,9 %).
- Les centricoises occupent des emplois à temps partiel en beaucoup plus grande proportion que les hommes (30,6 % contre 11,8 %).
- Le taux de féminité de la main-d'œuvre du Centre-du-Québec est inférieur à celui du Québec (44,6 % contre 46,2 %).
- Comme les Québécoises, les femmes de la région sont concentrées dans le secteur des affaires, des finances et de l'administration (23,4 %) ainsi que dans le secteur de la vente et des services (27,2 %).
- Le taux de féminité le plus élevé s'observe dans le secteur de la santé (79,5 %) alors que le taux le plus bas est dans le secteur des métiers, des transports et de la machinerie (7,3 %).
- Les travailleuses autonomes dont l'entreprise est constituée en société représentent 3,5 % des femmes dans la population active du Centre-du-Québec comparativement à 6,0 % pour leurs homologues masculins.
- Les femmes de la région ne touchent que 62,5 % du revenu moyen d'emploi masculin (29 680 \$) et les centricoises touchent le plus faible revenu moyen d'emploi du Québec (18 548 \$).
- Les revenus moyens totaux des femmes (17 415 \$) et des hommes (28 479 \$) du Centre-du-Québec sont inférieurs à ceux du Québec et le revenu moyen total des centricoises équivaut à 61,2 % du revenu total moyen des hommes de la région.

Réalité politique

Présence des femmes aux instances du Centre-du-Québec, 2001, 2003 et 2004				
Instances		2001	2003	2004
CRÉCQ	Conseil d'administration	33,3 % 15 sur 45	35,3 % 12 sur 34	34,8 % 8 sur 23
	Comité exécutif	45,5 % 5 sur 11	30,8 % 4 sur 13	28,6 % 2 sur 7
CLD	Conseil d'administration	33,3 % 30 sur 90	36,3 % 32 sur 83	27,7 % 13 sur 34
	Comité exécutif	n/d	n/d	n/d

*Politique d'équité en matière de condition féminine
Les femmes centricoises, partenaires du développement régional*

Présence des femmes aux instances du Centre-du-Québec, 2001, 2003 et 2004				
Instances		2001	2003	2004
Municipalités	Conseillères	18,7 % 101 sur 539	18,4 % 94 sur 511	19,3 % 96 sur 497
	Mairesse	17,0 % 15 sur 88	15,5 % 13 sur 84	14,8 % 12 sur 81
Santé	Agence	43,5 % 10 sur 23	50,0 % 8 sur 16	43,8 % 7 sur 16
	Établissements	n/d	39,2 % 62 sur 158	49,3 % 67 sur 136
Éducation	Commissions scolaires	49,1 % 28 sur 57	50,8 % 31 sur 61	50,8 % 31 sur 61
	Cégep	n/d	21,6 % 8 sur 37	31,6% 12 sur 38

Source : Données extraites de publications du Conseil du statut de la femme, Direction Mauricie et Centre-du-Québec.

2.2. Des contraintes et des obstacles à la participation des femmes

De manière générale, les facteurs les plus fréquemment cités et expliquant le maintien de l'iniquité de représentation sont groupés sous trois types de contraintes¹⁰ à la participation des femmes au développement :

- la socialisation différente des femmes et des hommes qui révèlent des agissements sociaux différents;
- la division sexuelle des rôles et des tâches qui laisse moins de disponibilité pour les affaires publiques aux femmes;
- l'infériorité socioéconomique des femmes qui marque encore la condition générale des femmes.

En plus de ces contraintes à la participation des femmes au développement et, à la lecture des publications du Conseil du statut de la femme¹¹, des obstacles persistants se retrouvent également en

¹⁰ Conseil du statut de la femme (1994) *Femmes et démocratie de représentation : quelques réflexions*, gouvernement du Québec, page 67.

amont du processus électoral. Ils sont d'ordre sociologique, psychologique et socioéconomique et ils peuvent expliquer le fait que les femmes ne soient pas plus nombreuses en politique. En voici quelques-uns :

- Les affrontements directs que suppose le débat politique seraient incompatibles avec la socialisation des femmes qui les préparerait davantage à la recherche du consensus, de l'harmonie des personnes.
- La gratification qu'apporte la politique ne répond peut-être pas aux attentes d'un aussi grand nombre de femmes que d'hommes.
- Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper des emplois qui les placent en meilleure situation pour faire valoir leurs capacités à gouverner ou pour attirer l'attention des partis.

Aussi, une enquête¹² réalisée en 2004 par la Table de concertation du mouvement des femmes sur les besoins et aspirations des administratrices révèle que la majorité des contraintes et des obstacles apparaissant ci-haut sont vécus au Centre-du-Québec. Plusieurs des administratrices interrogées ont confié que la conciliation famille/travail/engagement était leur plus grand obstacle. Elles ont souligné également que les règles de fonctionnement des organisations pouvaient désavantager les mères et elles souhaitent que des activités de formation et d'accueil, et de l'accompagnement leur soient offerts dans les débuts d'un premier mandat.

¹¹ Conseil du statut de la femme (2002) *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation, 10 questions et réponses pour préparer le débat*, gouvernement du Québec, page 3.

¹² Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (2004) *Portrait des administratrices centricaises* 48 pages.

2.3. Les buts et objectifs de la Politique d'équité en condition féminine

Buts

La Politique d'équité en condition féminine au sein de la CRÉCQ et de ses instances vise l'équité, l'égalité et la justice entre les hommes et les femmes sur le plan de la représentation politique, notamment, par une diminution réelle des contraintes et des obstacles à l'engagement des femmes et un soutien concret à leur pleine participation.

Objectifs

Les deux objectifs que sous-tend la politique sont d'une part de diminuer le nombre de contraintes et d'obstacles à leur représentation et d'autre part d'assurer l'égalité de représentation entre les femmes et les hommes au sein de la CRÉCQ.

2.4. Les mesures de soutien à la participation des femmes

Mesures d'encouragement à la participation équitable des femmes :

- Désigner une officière ou un officier de la CRÉCQ et une professionnelle ou un professionnel responsable de la condition féminine;
- Élaborer des procédures de désignation des représentantes au sein de la CRÉCQ et de ses instances;
- Adopter une formule d'alternance de présidence homme/femme dans l'ensemble de ses instances;
- Faire appel à la banque de candidates de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec afin de trouver des candidatures féminines pour siéger aux diverses instances;
- Maintenir, voire même officialiser, les pratiques et les facilités relatives à la triple conciliation famille/travail/engagement : remboursement des frais de gardiennage aux membres et autres facilités.

Mesures assurant la prise en compte de la réalité et des intérêts des femmes

- Évaluer, en amont, l'effet d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure de développement sur les conditions de vie des femmes;
- Recourir à la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec pour toutes questions relatives à la condition féminine;
- Dispenser des formations sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) aux professionnelles, aux professionnels et aux membres de la CRÉCQ en vue d'intégrer cette approche aux pratiques de développement local et régional;
- En partenariat avec les signataires de l'Entente de collaboration, produire, analyser, consulter et utiliser les données sexuées de l'Observatoire en condition féminine du Centre-du-Québec;
- Voir à la féminisation des écrits de la CRÉCQ par l'utilisation de règles de féminisation et de stratégies de rédaction.

2.5. Les responsabilités et les obligations

La CRÉCQ s'engage à :

- mettre en œuvre les mesures contenues dans la présente politique avec le support d'un comité « femmes et développement régional »;
- insérer les éléments de la politique à l'intérieur des pratiques et des outils de gestion et d'administration de la CRÉCQ;
- suivre et évaluer annuellement l'accomplissement des mesures;
- promouvoir la politique auprès des instances locales et régionales de développement;
- reconnaître et interpeller la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec pour son expertise en condition féminine;
- mettre en place toute autre mesure jugée utile et pertinente;
- éviter d'introduire des biais discriminatoires à l'égard des femmes dans les choix de développement;
- s'assurer que les grands objectifs nationaux en condition féminine se reflètent dans l'organisation.

Conclusion

Au moment où les femmes centricoises occupaient une place significative au sein du CRDCQ, la Loi sur le ministère du Développement économique et de la Recherche instituant une nouvelle instance de développement, la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec, en aura inquiété plus d'une. Heureusement, il n'en fut pas ainsi, d'autant plus que l'adoption de la *Politique d'équité en condition féminine* prévue dans l'*Entente de collaboration sur la condition féminine au Centre-du-Québec*, vient consolider cette avancée. Son entérinement est approprié et assure la prise en compte des besoins et de la réalité des femmes.

En plus de permettre la recension des engagements régionaux en matière de condition féminine, cet instrument officiel a également permis de faire le tour des préoccupations gouvernementales et des expériences régionales en cette matière. Au cœur de cette politique, on y détaille une dizaine de mesures de soutien et d'encouragement à la participation des femmes allant de l'élaboration d'un mode de désignation des représentantes au sein de la CRÉCQ jusqu'à l'utilisation de règles et de stratégies de féminisation des écrits en passant par la dispensation de formation portant sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), tout cela en prévision d'enrayer le plus grand nombre possible d'obstacles et de contraintes à la participation des femmes. Notre plus grand défi est de réaliser les engagements et les responsabilités découlant de l'adoption de cette politique permettant une juste et pleine participation des femmes au développement de la région.

Bibliographie

Conseil de l'Europe (1998) *Groupe de rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques »* Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité, 61 pages.

Conseil du statut de la femme (1994) *Femmes et démocratie de représentation : quelques réflexions*, gouvernement du Québec, 78 pages.

Conseil du statut de la femme (2002) *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation, 10 questions et réponses pour préparer le débat*, gouvernement du Québec, 13 pages.

Conseil du statut de la femme (24 avril 2001) *La participation des femmes au développement régional : profitable pour toute la région*, communiqué de presse émis par le Bureau régional Mauricie et Centre-du-Québec.

Conseil du statut de la femme (2004) *Les conditions de vie des femmes dans la région du Centre-du-Québec : mise à jour 2004*, Collection « femmes et développement des régions », gouvernement du Québec, Bureau régional Centre-du-Québec, 80 pages.

Conseil du statut de la femme (2000) *Les femmes et le développement local et régional, Au cœur des décisions*, gouvernement du Québec, pages 22 et 24.

CRCDCQ, TCMFCQ, CSF, Emploi-Québec, MAMM, MFÉR et MRÉG (28 avril 2003) *Entente de collaboration sur la condition féminine au Centre-du-Québec en entrepreneuriat et dans les instances décisionnelles*, 15 pages.

Gouvernement du Québec (1993) *Politique en matière de condition féminine, un avenir à partager, 1993-2003*, Secrétariat à la condition féminine.

Gouvernement du Québec (février 2005) *Loi sur le ministère du développement économique et régional et de la Recherche*, Éditeur officiel, 42 pages.

Ministère des Régions (2001) *Entente cadre de développement de la région du Centre-du-Québec 2000-2005*, brochure réalisée par le ministère des Régions, 69 pages.

Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (2004) *Portrait des administratrices centriciennes* 48 pages.